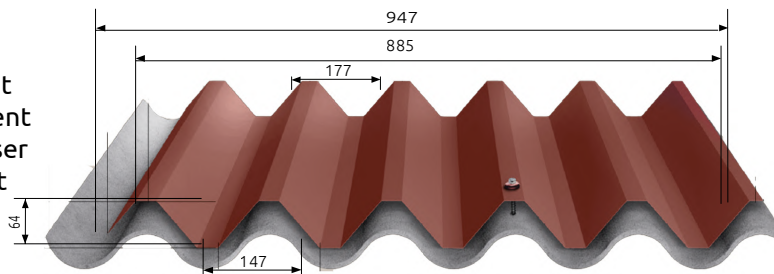


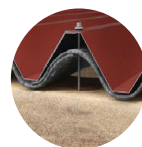
BAC FIBRO

Le Bac Fibro est un bac acier de couverture spécialement conçu pour recouvrir les anciennes toitures en fibrociment sans nécessiter de dépose préalable. Léger, rapide à poser et économique, il permet une rénovation propre, sûre et durable, en restaurant l'étanchéité complète de la toiture existante.

Grâce à son profil spécifique (pas 177/51), le Bac Fibro s'adapte parfaitement aux plaques en fibrociment standards. Sa conception innovante autorise une pose directe sur la structure existante, minimisant les interruptions d'activité et les coûts de main-d'œuvre.



Pose sur toiture existante

**Normes et revêtements**

Acier
NF EN 10346 / NF P34-310
Pente minimale : 10 %
Longueur maximale : 6400 mm
Revêtements
Prélaquage NF EN 10169 / NF P 30-301
Voir Nuancier

Épaisseurs disponibles

0,5 mm 5,47 Kg/m²
0,6 mm 6,56 Kg/m²
0,7 mm 7,66 Kg/m²
Autres épaisseurs nous consulter

Sécurité avant tout

Pas de manipulation d'amiante : le système de recouvrement limite les risques sanitaires liés aux anciennes plaques en fibrociment.

Résistance au piétinement : conçu pour supporter les charges temporaires lors de l'installation ou de l'entretien.

Installation sans danger : fixation sur la structure existante, sans surcharge excessive.

Sécurise les bâtiments : améliore l'étanchéité, réduit les infiltrations et protège les stocks agricoles et les animaux.

Conçu pour le monde agricole

Rapidité de mise en œuvre :

pas besoin de démonter l'ancienne toiture.

Aucune interruption d'activité :

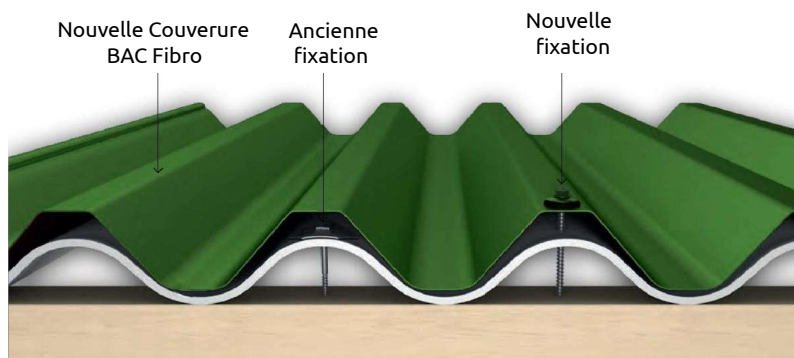
les bâtiments restent opérationnels pendant les travaux.

Excellente durabilité :

acier haute résistance, revêtements anticorrosion.

Entretien réduit :

surface lisse, non poreuse, facile à nettoyer.

**Portées d'utilisation en mètres**

Charges uniforme admissibles (Kg/m²) – Acier (sur 4 appuis)

Portée	1,00 m	1,25 m	1,50 m	1,75 m	2,00 m
Épaisseur (mm)					
0,5	864	552	384	281	216
0,6	1037	664	461	339	259
0,7	1211	774	538	395	302
0,8	1384	885	614	451	345

Le contenu de ce tableau de calcul doit être considéré comme indicatif. Il tient compte du poids propre des plaques. Les charges correspondent aux charges climatiques normales ou aux charges d'exploitation non pondérées. Il appartient au concepteur et/ou à l'utilisateur de procéder aux calculs structuraux nécessaires pour chaque cas d'utilisation, ainsi que de définir les spécifications de conception applicables au système de couverture.